

CLARIFICATIONS

Intitulé du marché : Construction de salles de classes dans la province du Ganzourgou dans la région du Plateau Central.

Référence du marché : BFA23005-10027.

Veuillez noter que le pouvoir adjudicateur ne répondra plus à aucune autre question, comme prévu au point 3.3 « Informations ». Pour rappel, les offres doivent parvenir **avant la date limite et à l'adresse indiquées** aux points 3.5 « Introduction des offres » du cahier spécial des charges. **Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.**

N°	Question	Réponse
1	Sur le devis nous avons au niveau du récapitulatif bloc externes de quatre toilettes mais le quantitatif n'y est pas.	Il s'agit d'une omission les blocs latrines ne font pas partie du présent marché, comme vous le constaterez dans le DQE lot unique.
2	A la page 47 du Cahier Spécial des Charges BFA 23005-10027 à la partie 6.10 Liste des travaux similaires, il est dit que: «Le montant total minimum cumulé des travaux de nature et de complexité comparable au cours des 5 dernières années doit être au moins égal à 60 000.000 Francs CFA HTVA.» Nous voulons savoir au vue du tableau dans le formulaire dédié à cette partie si c'est chaque marché similaire qui doit avoir son montant supérieur ou égale à 60 000.000 Francs CFA HTVA ? Dans le fichier Excel joint au niveau de la RECAP LOT UNIQUE il y'a une ligne qui apparaît intitulé «BLOC TOILETTES EXTERNES (quatre postes) HTVA » au niveau de la feuille «LOT UNIQUE» il n'y a aucune mention concernant le BLOC TOILETTES EXTERNES (quatre postes).	Il s'agit des montants cumulés des marchés similaires que vous aurez à proposer qui doivent être au moins égale 60 000 000 FCFA HTVA et non chaque marché similaire proposé. Il s'agit d'une omission les blocs latrines ne font pas partie du présent marché, comme vous le constaterez dans le DQE lot unique.

3	<p>Dans le cadre du dossier d'appel d'offre, nous revenons vers vous pour des clarifications :</p> <p>Constat :</p> <p>1. Nous avons constaté qu'il n'est pas fait de mention sur la tâche ÉLECTRICITÉ (ni au niveau du devis, ni dans le descriptif des travaux).</p> <p>2. Nous constatons dans le dossier graphique l'existence d'un plan d'électricité.</p> <p>Question :</p> <p>1. la partie ÉLECTRICITÉ a-t-elle été omise ?</p>	<p>Nous vous confirmons que :</p> <p>La partie Électricité a été retirer de l'offre,</p> <p>Les plans sont au complet ce qui justifie le plan d'électricité à cet effet,</p> <p>Bien vouloir ne pas tenir compte de la partie électricité.</p>
4	Vous n'aurez pas le dossier en fichier word pour nous s'ils vous plaît	Ci-joint, la version Word du dossier (formulaires).